



## Plainte pour harcèlement moral

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **11:01**

Bonjour,

il y a quatre semaines mon ex m'a chassé de la maison en me menaçant de porter plainte contre moi pour vol coup et blessure et dégradation.

Ses accusations étant fausses je suis allée au commissaria faire une main courante pour les prévenir de ces fausses accusations.

Il a bien porter plainte pour tout cela puis il l'a retiré.

De mon coté je lui ai demander de me rendre mes affaires, il n'a donné aucun signe de vie, j'ai téléphoné au commissaria auquel il a dit ne pas etre dans la region actuellement et donc ne pas pouvoir maintenant me rendre mes affaires mais qu'il repondrait a mes appels pour qu'on s'arrange.

Biensur il n'a jms répondu et le jour meme il s'est précipité dans un autre commisaria porter plainte pour appels malveillants contre moi alors que je ne veux que recupérer mes affaires !

Il a dit que mes affaires étaient a ma disposition dans le garage etc... Bref il a menti il était dans la region il a sorti mes affaires (enfin en parti) et il a courru au commisaria...

Je ne sais plus quoi faire il depose des plaintes a tour de bras moi je ne sais plus quoi faire... je me demande si je ne pourrais pas porter plainte contre lui pour harcèlement moral, de plus mon medecin m'a constaté depressive.

J'ai gardé un message vocal de sa part ou il fait le tout gentil avec moi ou il me dit qu'on va s'arranger et tout qu'il veut pas que ça se passe mal alors que tout de suite après il depose des plaintes absurdes ! il ment a tout le monde, à sa nouvelle copine a ses parents à tout le monde je suis la seule a savoir la vérité sur ce qu'il s'est passé... meme si ça n'aboutit pas j'aimerais savoir si je peux avec la constatation de ma depression et ses plaintes déposées puis retirer porter plainte pour harcèlement moral...

merci pour vos reponses

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **13:17**

[citation]il y a quatre semaines mon ex m'a chassé de la maison[/citation] donc avec violence, pourquoi ne pas avoir porté plainte immédiatement ?

[citation]meme si ça n'aboutit pas j'aimerais savoir si je peux avec la constatation de ma depression et ses plaintes déposées puis retirer porter plainte pour harcèlement moral...[/citation] on peut toujours porter plainte, mais s'il n'est pas condamné, il se fera un plaisir de porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

Envoyez une LRAR de mise en demeure de vous rendre vos biens

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **13:23**

Je n'ai pas immédiatement porté plainte parce que je ne voulais pas que ça aille aussi loin ! comme je vous ai dit il a fait mine de vouloir arranger les choses etc etc et j'y ai betement cru c'est tout ! du cou je n'ai pas fait constaté mes blessures par un medecin... Cependant j'ai concervé le message vocal qu'il ma laisser me demandant de ne pas déposer de plainte contre lui parce qu'il voulait arranger les choses...

il ne pourra pas porté plainte pour denonciation calomnieuse puisqu'il est vrai qu'il a déposer des plaintes absurdes ! et je devrais aussi porté plainte pour denonciation calomnieuse vu qu'il a déposer des plaintes pour des choses que je n'ai pas fait ! puis a retirer ses plaintes !

puis porté plainte pour harcèlement moral avec la constation de ma depression et les plaintes qu'il a déposé ! sachant qu'il n'y a pas eu de harcèlement telephonique de sa part...

Par **alterego**, le **18/06/2011** à **15:47**

Bonjour,

Si vous souhaitez déposer plainte, faites-le.

Vous écrivez au Procureur de la République (lettre RADAR) en lui narrant avec précision les faits essentiels et en quoi ils vous perturbent, tout en évitant certains détails qui rendraient rébarbative la lecture de votre courrier.

Vous terminerez par une phrase du style : ... l'ensemble de ces faits semblant constituer un délit, je vous remercie de bien vouloir donner à cette affaire la suite qu'il convient.

Puis formule de politesse.

Seul le Procureur de la République a qualité pour qualifier les faits.

Le plaignant doit éviter de le faire lui-même, c'est souvent "à côté de la plaque" et de ce fait très agaçant.

Vous aurez tout le temps de le faire lorsque vous serez entendue à la Gendarmerie ou aux Commissariat de Police "pour instruction du Parquet".

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.*** [/citation]

Par **alterego**, le **18/06/2011 à 16:00**

PS

Si le Procureur juge votre plainte irrecevable, il classera l'affaire (classement vertical).

Les risques d'un retour de manivelle pour une vulgaire affaire de c.. sont très limités. Une éventuelle plainte de votre ex aurait toutes les chances -elle aussi- d'avoir droit à la corbeille.

Cordialement

Par **mimi493**, le **18/06/2011 à 16:04**

étaient très limitées, on y prend de plus en plus gaffe et si l'ex est teigneux, il passera au dessus de l'avis du proc

Par **jujulie63**, le **18/06/2011 à 16:51**

c'est pas une vulgaire histoire de c..

je suis depressive je ne dors plus parce que j'ai peur de lui et de toutes les plaintes qui sont au dessus de ma tete.

Je suis une étudiante de 19ans j'ai jms rien fait de mal et je me retrouve avec une plainte pour vol pour degradation pour coup et blessure ! et pour appel malveillant !

Il s'est foutu de moi et lui il a la belle vie ! et en prime il a gardé se qui l'interesse dans mes affaires !

Il a fait voir les plaintes a sa famille ce qui fait que j'ai peur de les croiser dans la rue, il a sa nouvelle copine qui attend le bon moment pour surgir...

J'ai peur je suis toute seule et perdue ! J'ai des plaintes sur le dos alors que je n'ai rien fait et je ne sais meme pas comment me défendre ! Je l'appel pour avoir mes affaires et il depose plainte pour appel malfezant ! je suis censée faire quoi ?! quitter le pays ne plus lui demander mes affaires ?! et la police m'a dit que je ne pouvais meme pas déposer de plainte pour vol parce que quand il était au commisaria il a fait preuve de bonne volonté et que j'ai pas de

facture !!!

Je suis complètement perdu je ne sais pas quoi faire, on m'a dit d'attendre ma convocation, ce que je fais... Il a retiré la première plainte pour vol dégradation et coup et blessure parce que j'ai montré que c'était faux du coup il l'a retiré maintenant il ne me reste plus qu'une plainte pour les appels ! et bien sûr le fait que j'ai pas reçu toutes mes affaires... et ma dépression peut que lui profite des vacances ! il doit bien y avoir quelque chose à faire il peut pas déposer des plaintes n'importe quand contre moi comme ça... il ne peut pas m'avoir brisé et avoir fait de moi une fille peureuse et dépressive sans qu'il ne se passe rien.

Je ne pense pas vouloir qu'il soit condamné à autre chose qu'à me rendre mes affaires et à abandonner ses accusations mensongères et qu'il paye pour ça qu'on lui explique qu'il peut pas déposer des plaintes n'importe comment juste pour passer pour le gentil ! ou je ne sais quoi d'autre !

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **16:57**

PS

merci bcp pour vos réponses, mais qu'est ce qu'une lettre "RADAR"

Par **alterego**, le **18/06/2011** à **17:20**

Désolé.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, j'ai tellement l'habitude d'employer le terme que j'oublie que l'expression est peu usitée.

Lettre RADAR signifie lettre Recommandée Avec Demande d'Accusé de Réception, plus communément appelée lettre RAR que vous connaissez.

Cordialement

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **17:35**

ah ben oui je sais envoyé un recommandé...

merci parce que j'avais pas pensé à ça...

vous pensez que ça va finir à la poubelle ou que j'ai une chance ?

au moins qu'on soit convoqué pour qu'on lui mette les points sur les i et que je récupère mes affaires ou pas...

une confrontation suffirait à lui remettre les pendules à l'heure je pense...

ou en tout cas à ce qu'il ramène mes affaires... et à me laver de tout soupçons concernant ces fausses plaintes

cordialement

Par **alterego**, le **18/06/2011** à **18:03**

Compte tenu ce que vous écrivez, contrairement à ce que l'on aurait pu initialement penser, non "c'est pas une vulgaire histoire de c.." comme le quotidien nous en impose.

**Après ce que vous venez d'écrire, nous ne pouvons que vous inciter à [fluo]déposer plainte et à le faire avec l'assistance d'un avocat. [/fluo]A ce stade, ce genre de litige ne peut pas être géré la victime seule.**

Etudiante, vous pourriez, je pense, pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12467\*01 de demande ainsi que la notice d'accompagnement sur  
<http://vosdroits.service-public.fr/R1444.xhtml>

Lire les informations sur l'aide  
<http://vosdroits.service-public.fr/F18074.xhtml>

ou encore les retirer à l'accueil du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.

Ne tombez pas dans la dépression pour quelqu'un qui semble-t-il n'en vaut pas la peine. N'ayez pas peur des plaintes déposées contre vous et de cette personne, faute de quoi vous vous rendez vulnérable ce qui le rend encore plus malfaisant. Déposer une plainte et en abuser ne signifie pas avoir raison. Surtout à notre époque où les uns et les autres sont pris d'une envie de déposer plainte comme d'une envie de pisser. Les Procureurs ne sont pas dupes.

Ne restez pas comme ça. Au besoin, faites vous aider médicalement ou psychologiquement. Il n'y a aucune honte à avoir.

Une séparation est toujours difficile, qui n'est pas passé par là ?

Je souhaite de tout coeur que ce que vous vivez là cesse au plus vite et que vous puissiez construire sainement votre vie. Ne songez plus qu'à vous et à votre avenir.

Avec toutes mes meilleures pensées.

Par **alterego**, le **18/06/2011** à **18:17**

Je ne pense pas que votre plainte finisse à la corbeille avec tout ce que vous nous avez appris.

Avec l'avocat, nul doute qu'il n'y aura pas de classement vertical.  
Pourquoi l'avocat ? Compte tenu du caractère sérieux de l'affaire et parce que le pénal ne se

gère pas comme une vulgaire affaire civile et réclame des compétences que le citoyen lambda ne possède pas.

"une confrontation suffirait à lui remettre les pendules à l'heure je pense...  
ou en tout cas à ce qu'il ramène mes affaires... et à me laver de tout soupçons concernant ces fausses plaintes"

En êtes-vous vraiment certaine ? Vous le connaissez, nous non.

Avec l'aide juridictionnelle, l'avocat pourra aussi vous aider en ce sens si vous le souhaitez. Il aura les mots que nous n'avons pas et saura rester ferme face aux propos de votre adversaire.

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **18:25**

merci bcp je lis votre message avec les larmes aux yeux... merci bcp de votre soutien... je dois vous avouer que je ne savais plus où donner de la tête... comme je vous ai dit je sais que j'ai des torts, mais je n'ai pas mérité toutes ses plaintes ! nous nous sommes disputés oui peut-être que je l'ai griffé mais il m'a accusé de l'avoir frappé... j'en suis incapable ! Je n'ai rien cassé (contrairement à lui)

ensuite d'avoir volé sa carte bleue alors que deux jours plus tard il l'avait retrouvée et puis qu'est ce que j'en ferais je suis pas stupide !

Lors de notre dernière dispute il a mené le vice jusqu'au bout il hurlait dans la maison "aie aie aie" comme si je l'avais frappé c'est là que j'ai décidé de partir sans mes affaires j'avais trop peur ! en pleine période de partielle j'ai gâché mon temps avec lui et je perds une année en plus... mes amis étaient ses amis, sa famille me fait peur parce qu'il les manipule ! le peu d'économie que j'avais je lui ai donné parce qu'il était en difficulté... je me retrouve en difficulté et sans personne, lui a changé de numéro de portable, a gardé ce qui l'intéressait dans mes affaires, il manipule tout le monde et passe pour l'ange... Bien sûr il est ouvrier d'état il travaille moi je suis qu'une étudiante perdue... il m'a même dit que devant un juge ils passeraient pour la famille exemplaire et qu'il avait des relations et un très bon avocat... moi je veux juste m'en sortir...

j'espère que quelqu'un m'entendra parce que pour le moment on m'a claqué la porte au nez lorsque je suis allée au commissariat... ils m'ont répondu il a déposé plainte contre vous alors vous devez attendre qu'on vous entende puis j'ai fini par y retourner parce que je ne recevais pas de convocation et on m'a dit ben ça a dû être classé sans suite... génial et moi je suis toute seule j'ai peur personne ne m'écoute...

tout ça pour vous dire merci parce que vous êtes le premier à m'écouter...  
MERCI

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **18:32**

j'ai très peur de prendre un avocat parce que pour le moment il n'y a eu qu'une escalade de violence et je veux que ça s'arrête ! je ne veux pas à nouveau envenimer les choses je veux

que ça s'arrete... naivement j'ai presque envi de dire que si il me rendait mes affaires et s'excuser je serais tres heureuse mais ça c'est parce que j'ai gardé ma naiveté je n'ai qu'à peine 20 ans...  
et je trouve ça moche a 20 ans de passer son temps a pleurer et avoir deja parcourru les commisaria...  
je ne voudrais pas envenimer les choses (c'est bien pour ça que la premiere fois je n'ai pas porté plainte pour coup et blessure)  
cependant vous avez raison sur un point ce n'est pas une simple histoire de c... et pourtant ça a commencé comme ça...  
j'ai peur de ce qu'il pourrait dire, je vivais chez lui il va me faire passer pour une profiteuse...  
et pire encore  
j'ai tres peur d'aller jusqu'au procureur... sera-t-il toujours temps de tout arrêté ? si je le decide il risque de perdre son emploi et moi je ne veux pas que ça ait de tel conséquence... j'arrive malgré tout à penser a son avenir c'est horrible...  
je sais plus quoi faire

Par **alterego**, le **18/06/2011** à **20:28**

Nous pouvons vous proposer des solutions, à vous de voir celle que vous souhaitez appliquer. En aucune façon nous sommes là pour vous obliger.

La seule chose que l'on sache c'est que vous êtes en situation de faiblesse, particulièrement si vous connaissez un état dépressif, et donc vulnérable. Vulnérable aussi parce que vous avez encore des sentiments pour cette personne. Qu'il bluffe ou qu'il soit sincère, c'est vous qui êtes la plus fragile. Le fragile peut être de l'un ou l'autre des deux sexes.

Qui n'a pas, un jour ou l'autre, été à votre place ?  
Je ne m'exprime pas avec mes 19 ans mais avec une bonne quarantaine de plus.

***"j'ai peur de ce qu'il pourrait dire, je vivais chez lui il va me faire passer pour une profiteuse... et pire encore"***

Pareil grief serait dicté par la mauvaise foi. Il fallait bien que ce soit vous ou lui qui viviez chez l'autre ou alors prendre un logement en commun. Pensez-vous sincèrement que si il avait vécu chez vous ou dans un logement commun les choses auraient été différentes ?

Vous avez déposé plainte, celle-ci est déclarée recevable, vous ne souhaitez plus aller plus loin et vous en informez le Procureur, l'action publique peut se poursuivre si il estime que les faits initialement dénoncés constituent un trouble à l'ordre public.

Réfléchissez bien, mais surtout ne vous enfoncez dans une situation dont il sera peut-être difficile de vous sortir.

Bonne chance

Par **jujulie63**, le **18/06/2011** à **20:29**

vous faites quoi dans la vie si c'est pas indiscret ? en tout cas merci bcp parce que ça me remonte sacrement le moral !

Par **mimi493**, le **19/06/2011 à 07:35**

Il faut vous secouer. Vous devenez une victime en puissance d'un autre homme. Si vous commencez à vous laisser faire une fois, vous en prendrez l'habitude et vous vous préparez une vie peu agréable, vous finirez en femme battue ou soumise.

A 19 ans, vous avez la vie devant vous et c'est l'âge où on ne fait pas ce type de compromission (vous n'avez pas d'enfants à prendre en compte, ou une situation professionnelle) ou on a encore ses idéaux, vous les perdrez, vous ferez des compromissions, plus tard, mais avoir ce discours à 19 ans, non

Vous pouvez décider de laisser tomber, mais la tête haute, pas par peur, pas parce que vous vous sentez inférieur, mais simplement parce qu'il n'en faut pas la peine.

Par **jujulie63**, le **19/06/2011 à 08:44**

surement mais j'ai tres peur, j'ai peur des conséquences que ça pourrait avoir, j'ai peur qu'il me ridiculise et me fasse passer pour une profiteuse ou une menteuse (comme il le fait deja avec sa famille et sa copine)

j'ai peu de preuve et je ne sais meme pas si elles sont recevables, et lorsque j'ai étai au commissaria je me suis faite jetée parce qu'il avait deja deposer une nouvelle plainte contre moi... et tout les messages que je laisse en disant que je veux arreter là et qu'on fasse les choses a l'amiable ben lui il s'en sert pour dire que je le harcele ou alors il les deforme et dit que je le menace... je suis completement perdue, je vais rediger un courrier au procureur comme on me la conseillé en espérant que l'on me recontact rapidement parce que là je dois avouer que c'est de plus en plus dur à supporter...

Par **jujulie63**, le **19/06/2011 à 10:03**

Je viens de rédiger le courrier au procureur de la république, pouvez vous me dire ce que vous en pensez :

monsieur le procureur de la republique

je vous ecrit ce courrier pour vous enoncer les faits qui se sont déroulés ces dernieres semaines et vous demander de l'aide.

Pour des raisons personnels, il y a quatre mois, je suis retourné vivre chez mon ex-conjoint. Malgré notre rupture nous étions restés amis, du moins c'est ce que je croyais.

Il y a plus d'un mois il a trouvé une nouvelle amie et a voulu que je quitte l'appartement. J'ai tenté de m'arranger avec lui, en vain.

Le 30 mai Mr XXXX, mon ex-conjoint m'a chassé de l'apartement au petit matin. Il m'a dit qu'il irait deposer plainte contre moi pour vol dégradation et coup et blessure. Ces accusations



étant fausses je suis allée déposer une main courante au commissariat pour me prémunir. Mr XXXX a de nombreuses fois essayé de me recontacter pour tenter un arrangement, j'ai toujours accepté. Ainsi lorsqu'il m'a demandé de ne pas déposer plainte pour coup et blessure contre lui j'ai accepté.

Mr XXXX m'a dit avoir parlé à ses parents et à sa copine de la plainte contre moi. Bien sûr ces accusations n'étant pas fondées, il a menti à tout son entourage.

Par la suite Mr XXXX a retiré sa plainte sans le dire à sa famille.

Je vous parle de ces mensonges qui n'ont aucune valeur juridique parce que à cause de ça je vis dans la peur permanente de croiser un membre de sa famille dans la rue.

J'ai revu Mr XXXX lorsqu'il m'a rendu mes affaires. Cependant je me suis rendue compte qu'il manquait des choses. J'ai tenté de le joindre en vain pour récupérer ce qui m'appartenait.

J'ai donc téléphoné au commissariat qui m'a conseillé de déposer plainte, j'ai préféré leur demander d'essayer de le joindre. Un agent de police a téléphoné à Mr XXX celui-ci a affirmé ne pas être présent dans la région et qu'il répondrait à mes appels.

J'ai donc à nouveau essayé de joindre Mr XXXX celui-ci n'a jamais répondu. Le matin même il s'est rendu au commissariat central de Clermont Ferrand déposer plainte contre moi pour appel malveillant.

Ainsi il a menti au policier en disant ne pas être dans la région et a déposé à nouveau plainte contre moi.

Je suis étudiante et je n'ai pas les moyens financiers de racheter mes affaires. Le plus grave est la peur que je ressens à chaque instant de croiser un membre de son entourage. Suite à tout cela j'ai également très peur des plaintes qu'il pose sans cesse contre moi et des conséquences que cela peut avoir.

Mr XXXX a rompu tout contact avec moi, hier encore je lui ai envoyé un message pour lui demander de me rendre mes affaires, mais c'est resté sans réponse.

De mon côté j'attends les suites de la plainte pour appel malveillant. J'aimerais déposer plainte contre Mr XXX pour harcèlement moral, je vis la peur au ventre et mon médecin généraliste pense que je suis dépressive. Je ne peux pas vivre en sachant qu'à quelques rues de chez moi mon ex-conjoint ment à tout le monde, me fait passer pour quelqu'un de violent. J'ai peur de croiser ses amis, sa famille, les personnes du club de sport que nous fréquentions...

J'ai gardé pour preuve un message vocal où il dit vouloir arrêter tout cela, retirer ses plaintes qui n'ont pas lieu d'être et où il me supplie de venir le voir chez lui.

L'ensemble de ces faits semblent constituer un délit, je vous remercie de bien vouloir donner à cette affaire la suite qu'il convient.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le procureur de la République, l'expression de mes sentiments distingués

Par **alterego**, le 19/06/2011 à 12:35

Bonjour,

***"je suis retourné vivre chez mon ex-conjoint"***

Remplacez le mot conjoint par ex-compagnon, ex-petit ami ou ex-concubin. **Conjoint** désigne chacun des membres d'un **couple marié**.

Cordialement

Par **jujulie63**, le **19/06/2011** à **12:39**

ok merci bcp mais vous pensez qu'on va me repondre ???

Quel sera la suite ?

Est ce que je peux prendre un rdv auprès de quelqu'un pour en parler et expliquer les choses plus en detail j'ai vraiment peur que a finisse a la poubelle

Quelle sera la suite svp !